



## **PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 1<sup>er</sup> octobre 2015 – Chavannes-des-Bois**

72 communes membres, 40 présentes, 32 excusées/absentes, équivalent à 147 suffrages sur 262, la majorité absolue est à 74 suffrages.

### **Sont représentées, les communes de :**

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Corbeyrier, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Dully, Echandens, Eclépens, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, La Sarraz, Lussy-sur-Morges, Mies, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tolochenaz, Trélex, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

### **Sont excusées/absentes, les communes de :**

Allaman, Bremblens, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Clarmont, Coinsins, Commugny, Coppet, Corseaux, Cottens, Daillens, Denens, Etoy, Féchy, Gilly, Gimel, Jouxens-Mézery, Lavigny, Le Chenit, Le Vaud, Lonay, Lully, Mauraz, Mex, Mollens, Montagny-près-Yverdon, Saint-Oyens, Tannay, Vaux-sur-Morges, Vuflens-la-Ville et Yens.

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

1. *Introduction et souhaits de bienvenue ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 4 juin 2015 à Trélex ;*
3. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV ;*
4. *Modifications et adoption des nouveaux statuts ;*
5. *Informations sur RIE III ;*
6. *Informations sur la plateforme parascolaire ;*
7. *Divers et propositions de l'assemblée.*

## **1. Introduction et souhaits de bienvenue**

La Présidente ouvre la séance à 19h10, remercie l'assemblée d'être venue à Chavannes-des-Bois, commune située à une extrémité du Canton de Vaud, et souhaite la bienvenue. Elle salue Monsieur le Député Hans-Rudolf Kappeler et Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle remercie la Commune de Dully pour leur magnifique accueil lors de la sortie récréative du 11 septembre. La Commune est représentée par M. Müller qui a organisé l'événement. Applaudissements de l'assemblée.

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, il est, au vote à main levée, adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption du PV de l'AG du 4 juin 2015 à Trélex**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale n'appelant pas de remarque ou modification, il est, au vote à main levée, adopté avec 1 abstention.

## **3. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV**

La Présidente excuse plusieurs membres et représentants du Comité : Yves Raboud, Pierre Stampfli, Eric Linn, Jean-Yves Thévoz et José Manuel Fernandez, qui sont retenus par des séances ou manifestations. Elle ajoute que les Syndics de Terre Sainte sont excusés car ils ont été invités à la représentation de Mégapolis à Coppet.

Elle passe la parole à Luc Henriod qui parlera de la facture sociale, en remplacement de J.-Y. Thévoz.

### **Facture sociale 2014 (L. Henriod)**

M. Henriod nous présente le tableau qui a été édité dans la dernière Tribune d'Echange et donne quelques explications : avant 2011, des basculements de points d'impôts ont eu lieu, raison pour laquelle le tableau montre les chiffres de 2011 à 2014. En 2014, on constate une légère baisse de l'augmentation des coûts réels. Le coût total est réparti entre le Canton et les Communes à 50% chacun. La facture sociale 2014 totale (Canton et communes) était d'environ 1,4 milliard. Il souligne l'importance de cette dépense, sachant que le budget du Canton de Vaud pour 2015 se situait un peu en dessous de 9 milliards.

Les montants facturés aux communes incluent la subvention du Canton qui en 2014 se montait à 10.9 millions (DRPTC).

Sur le deuxième tableau, M. Henriod rappelle qu'un protocole d'accord, signé entre l'UCV et le Canton, définit une augmentation annuelle possible maximum de 4.5% ; on constate que la moyenne des dernières années avoisine les 6%. Dans ce tableau, on remarque que les acomptes facturés aux communes en 2015 (676 millions) sont inférieurs au montant probable qui sera facturé aux communes si l'on se base sur une augmentation annuelle de 4.5% pour 2015. Par conséquent, on peut entrevoir un solde à payer qui pourrait atteindre 19.1 millions.

Dès 2016, la subvention du canton se montera à 5.9 millions (au lieu de 10.9) mais elle sera compensée par une autre subvention de 11.5 millions, car dès 2016 les augmentations de cette dernière seront prises à 2/3 par le Canton et 1/3 restera à la charge des communes. Peut-être verrons-nous une légère inflexion de la facture sociale dès 2016 ... ?

### **COPAR (L. Henriod)**

Le fichier de l'Etat pour le calcul des acomptes 2016 se trouve sur le site de l'AdCV.

L. Henriod informe l'assemblée que si une commune pense que ses acomptes devraient être modifiés, elle peut s'adresser à Jean-Yves Thévoz, représentant de l'AdCV et membre de la COPAR.

Le sujet n'apportant pas de remarque, nous passons au prochain point.

### **AVASAD (J. Byrne Garelli)**

La Présidente explique que l'AVASAD fait actuellement face à deux grandes tendances : une forte progression de la population âgée de plus de 65 ans ayant recours à l'aide à domicile ainsi qu'une augmentation des cas lourds (plus de 20h par semaine de prise en charge). Ces derniers ont un poids disproportionné au sein de la population globale de l'AVASAD.

Les associations essaient de limiter la progression du personnel au maximum.

La Présidente commente les diapositives sur l'AVASAD.

Pour les cas lourds, on remarque qu'ils constituent une minorité des clients (12.4% en 2014) mais représentent 50.1% des coûts. Ceci est dû à l'augmentation de la durée de vie, ainsi qu'au vieillissement de la population.

Pour mémoire, les communes ont reçu des remboursements en 2013 (CHF 1.45/habitant) et 2014 (CHF 2.73/habitant). Fin 2014, l'AVASAD prévoyait une augmentation de CHF 0.90/habitant pour 2015 ; ce montant est ramené aujourd'hui à CHF 0.65/habitant, ce qui correspond à CHF 85.15/habitant. La semaine dernière, l'AVASAD a demandé aux communes de mettre au budget 2016 un montant de CHF 95.-/habitant car le CODIR de l'AVASAD ne connaissait pas encore la participation de l'Etat.

### **LAT (L. Henriod)**

La révision de la LAT, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014, résulte d'une volonté populaire qui doit être respectée.

Mme J. de Quattro a créé un groupe de travail LAT, comprenant le SDT et les communes à travers les deux organisations faïtières (AdCV & UCV) afin de préparer des lignes directrices qui devraient servir au support d'un guide d'application de cette loi.

L'AdCV a fait appel à sa commission LAT pour préparer l'argumentaire à faire valoir. Un vrai travail d'équipe est en place et L. Henriod remercie cette commission pour le travail fourni et à venir.

Les discussions ne font que commencer ; elles devraient se terminer d'ici la fin de l'année et un guide sera publié au printemps 2016.

L. Henriod souligne la coopération de J. de Quattro qui participe à chacune des réunions. Elle tente de protéger l'indépendance des communes malgré un chemin très étroit, imposé par la loi, et qui n'offre que peu de marge de manœuvre. Elle est prête à se battre pour que cette nouvelle loi n'entrave pas le développement économique du canton et de ses communes.

Autre sujet, mais toujours dans le cadre de l'aménagement du territoire, L. Henriod rappelle que pour 2016, il ne faudra pas oublier de budgéter la taxe micropolluants d'un montant de CHF 9.-/habitant.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, indique que le peuple a évidemment voté la révision de la LAT, mais entre ce qui a été voté par le peuple et la mise en application de la loi, on se rend compte qu'il y a un fossé. Il demande comment l'AdCV a appréhendé ceci et quel est l'avis de l'AdCV sur la négociation qu'il y a eu entre Montreux et la Canton, versus l'action du fédéral, et quel est le poids des négociations que l'AdCV a engagées à l'heure actuelle avec une situation qui a démontré qu'elle a ses limites versus Mme de Quattro ?

L. Henriod lui répond qu'il ne veut pas se prononcer sur Montreux car le Tribunal n'a pas encore statué. Par contre, dans la presse du jour, on voit que le Tribunal a donné raison à Mme de Quattro dans le cas d'Orbe. L. Henriod assure l'assemblée que Mme de Quattro est prête à se battre jusqu'au Tribunal Fédéral. De plus, ses collègues des autres cantons sont prêts à la soutenir car ceci pourrait faire office de jurisprudence.

L'assemblée n'ayant plus d'autre question, la Présidente passe la parole à J.-C. Cerottini.

### **Forum des Marchés Publics (J.-C. Cerottini)**

Comme annoncé lors de la dernière AG, le Forum des Marchés Publics s'est tenu le 28 août à Lausanne. Environ 300 personnes ont participé à ce premier forum. Il a donné l'occasion aux représentants des collectivités publiques et des professionnels de la construction de pouvoir débattre sur l'application des lois et la réglementation des marchés publics qui est très complexe à réaliser, en particulier pour les petites et moyennes communes.

Un point relevé est l'importance souvent exagérée donnée au critère du prix dans l'adjudication. Ceci favorise indirectement la sous-traitance, le dumping salarial et le travail au noir. Un des forts enjeux mis en avant lors du forum est de trouver un juste équilibre entre l'ouverture aux entreprises extérieures et le soutien à l'économie locale.

Une table ronde a été consacrée aux défis liés à l'application concrète de ces marchés publics. M. Pierre Stampfli, Vice-Président, y a représenté l'AdCV; il a eu l'occasion d'exprimer les difficultés rencontrées par les petites et moyennes communes lors de la procédure de ces marchés publics. Afin de remédier partiellement à ces difficultés, on peut par exemple avoir recours très tôt dans la procédure à des mandataires spécialisés. Il a été rappelé le soutien offert par le Centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud (CCMP-VD) ainsi que l'existence d'un guide romand sur ce sujet.

Pour plus d'informations : [www.vd.ch/themes/economie/marches-publics](http://www.vd.ch/themes/economie/marches-publics)

Dans ce contexte, il est prévu de créer une charte éthique ayant pour but de clarifier les règles du jeu et renforcer la confiance entre tous les acteurs concernés. Il devrait être disponible courant 2016.

### **Forum du Logement (J.-C. Cerottini)**

Ce 2<sup>ème</sup> forum s'est tenu le 24 septembre à Tolochenaz, au siège de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et a rencontré un vif succès. Le thème choisi était « Quel logement pour les modes de vie de demain ? ». On constate que le vieillissement programmé de la population, la réduction de la taille des ménages, l'accroissement de la mobilité professionnelle, entre autres, influencent la taille et/ou le type de logement à prévoir. Un sondage, commandé par l'Etat de Vaud, a été réalisé par MIS Trend ; il concerne divers aspects relatifs aux logements disponibles aujourd'hui ainsi qu'aux critères de choix pour un changement éventuel de logement dans le futur. Les résultats sont disponibles sur le site officiel du canton : [www.vd.ch/themes/vie-privee/logement](http://www.vd.ch/themes/vie-privee/logement) et ont été commentés dans le 24Heures du 24.9.2015.

La pénurie du logement est toujours prononcée, avec un taux de vacances à 0.7% (l'équilibre étant à 1.5%). Cette pénurie touche avant tout les logements de 1 à 3 pièces et ce taux varie énormément selon les districts.

Le résultat de ce sondage a suscité beaucoup de commentaires, en particulier sur le taux d'effort (part du revenu net consacré au logement) qui ne devrait en général pas dépasser 25%. On constate que le taux d'effort moyen de l'ensemble des locataires ayant participé au sondage est bien de 25% mais on note des différences individuelles très marquées : un tiers des locataires y consacrent moins de 20% mais un quart y consacrent plus de 30%.

Il devient urgent que la classe moyenne puisse trouver un logement à prix abordable. A cet effet, le Conseil d'Etat a préparé deux modifications de projets de lois abordées dans le prochain point.

### **Projets de loi sur le logement (J.-C. Cerottini)**

Le Conseil d'Etat a préparé 2 modifications de projets de loi, un EMPD et un EMPL, qui sont actuellement soumis au Grand Conseil.

Ces propositions ont pour but principal de modifier la loi sur le logement (concernant avant tout les nouveaux logements) et la loi sur le parc locatif vaudois (logements existants) et font suite au dépôt par l'Asloca en août 2011 d'une initiative législative « Stop à la pénurie de logements » (contre-projet direct à cette initiative). L'AdCV a été associée aux discussions dès le départ et M. J.-C. Cerottini, en qualité de délégué du Comité, a été auditionné par la Commission du Grand Conseil ; il a pu transmettre le point de vue de notre association : claire opposition à l'initiative de l'Asloca qui est trop contraignante et totalement disproportionnée (elle prévoit de créer un fonds alimenté par les communes sur la base de x francs par habitant) et accueil favorable du contre-projet de l'Etat, les opinions transmises lors du processus de consultation ayant été largement prises en considération. De plus, le contre-projet laisse la maîtrise aux communes de ce qu'elles désirent mettre en œuvre sur leur territoire en introduisant des mesures incitatives et non coercitives.

Selon les décisions prises par le Grand Conseil, il n'est pas exclu qu'un vote populaire ait lieu au printemps 2016.

## Représentants AdCV

Mme Byrne Garelli remercie M. Cerottini.

Elle explique que l'AdCV cherche des représentants pour le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), poste à repourvoir depuis le départ de Mme Schoch, ainsi que pour la Commission tripartite ORP (offices régionaux de placement).

Si une personne de l'assemblée est intéressée par ces sujets, ou s'il connaît un municipal intéressé, il peut s'adresser au Secrétaire général ou au secrétariat.

## **4. Modifications et adoption des nouveaux statuts**

La Présidente donne en préambule la philosophie qui a motivé ces modifications au sein du Comité :

- le Conseil prévu dans l'ancien règlement n'a jamais existé et beaucoup de ses responsabilités sont assumées par le Comité. L'AdCV a souhaité adapter les statuts à la pratique actuelle au sein de l'association.
- la représentation des communes et les suffrages : volonté de limiter le nombre de voix attribué aux communes de plus de 5'000 habitants afin de favoriser les petites et moyennes communes que nous représentons en priorité.
- assouplir les conditions pour faire partie du Comité : nous avons beaucoup de peine à trouver de nouveaux membres et il est judicieux d'élargir l'accès à ces postes, la charge municipale pesant fortement dans l'emploi du temps des élus.
- formalisation des groupes de travail créés au sein de l'AdCV.

Mme Byrne Garelli va maintenant passer en revue les articles contenant des modifications et demander à l'assemblée si chaque article appelle une remarque et/ou modification. Si la parole n'est pas demandée, elle procédera au vote.

### Article 4 – Membres

L'article n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

### Article 7

M. Bilardo, Syndic de Trélex, propose qu'une fois l'article 7 voté (acceptation de l'abrogation du Conseil et remplacement par Comité), que les articles suivants parlant du Conseil soient de facto acceptés et n'aient plus besoin d'être votés. La Présidente remercie M. Bilardo de cette proposition qui simplifiera la tâche.

L'article est accepté à l'unanimité.

L'article 8 est donc concerné par la remarque de M. Bilardo. Il est accepté de facto.

### Article 9 – Organisation et convocation

Al. 1 : l'alinéa n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

Al. 3 : l'alinéa n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

### Article 10 – Nombre de délégués

L'article n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

### Article 11 – Votations

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, l'article est accepté à l'unanimité.

### Article 12 – Compétences de l'Assemblée générale

Al. 2 : Mme Hibbert Pirl, Syndique de Gingins, demande que le mot « approbation » sous les points 7) et 8) soit remplacé par « adoption » (adoption des comptes, adoption des budgets). M. Bilardo ajoute que le Comité approuve le rapport annuel qui est ensuite adopté par l'assemblée.

Après amendement, l'alinéa n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

### Article 13 – Composition, constitution

Al. 1 : l'alinéa n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

Al. 3 : Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, ajoute que ce qui la gêne dans cet article est que l'on ne mentionne pas le nombre de membres au sein du Comité « actuellement élus » et « anciens élus ». Elle pense que pour notre association, il serait judicieux d'avoir au moins une majorité du Comité composée d'élus en fonction.

La Présidente propose d'ajouter un alinéa indiquant que le Comité doit être composé majoritairement d'élus en fonction.

M. Bilardo rejoint l'avis de Mme Ganshof. Il propose d'ajouter dans l'alinéa 3 qu'une majorité des membres du Comité sont des élus.

Mme Gallay, Syndique de Saint-Cergue, propose 2/3.

M. Bilardo propose que les choix « une majorité » ou « deux tiers » soient discutés.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions dans l'assemblée concernant la majorité d'élu.

M. Burnier, Syndic de Bursinel, est d'avis qu'il faut proposer à l'assemblée « les deux tiers » et « la majorité » et faire voter les 2 possibilités.

M. Bilardo propose de faire voter :

- 1) Une majorité des membres du Comité sont des élus en fonction (proposé par M. Bilardo).
- 2) Les deux tiers des membres du Comité sont des élus en fonction (proposé par Mme Gallay).

Mme Byrne Garelli procède aux votes.

Amendement N° 1 : Une majorité des membres du Comité sont des élus en fonction  
21 pour

Amendement N° 2 : Les deux tiers des membres du Comité sont des élus en fonction  
15 pour

M. Bilardo tient à préciser que la majorité est un minimum, qu'il peut bien entendu y avoir plus d'élus en fonction au Comité.

Au vu de diverses réactions dans l'assemblée, le secrétaire général indique que nous n'avons pas pris en compte le nombre de suffrages ; nous n'avons, par simplification, compté que les voix. Par conséquent, nous procédons à un nouveau vote afin de compter les suffrages.

La Présidente nomme deux scrutateurs : J.-C. Cerottini et J.-Chr. de Mestral.

L'amendement N° 1 l'emporte par 79 suffrages contre l'amendement N° 2 (59 suffrages).

Par conséquent, la Présidente soumet au vote l'article 13 al. 3 amendé : une majorité des membres du Comité sont des élus en fonction.

Pour : majorité évidente, 0 avis contraires, quelques abstentions.

### Article 14 – Compétences

Point 5) le point n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

Points 6) et 7) ces points n'appelant pas de remarque, ils sont acceptés à l'unanimité.

### Article 17 – Principe et modalité

Al. 3 et 4 : ces alinéas n'appelant pas de remarque, ils sont acceptés à l'unanimité.

### Article 18 – Indemnités

Al. 1 et 2 : ces alinéas n'appelant pas de remarque, ils sont acceptés à l'unanimité.

Al. 3 : Mme Hibbert Pirl demande que le mot « approbation » soit remplacé par « adoption ».

### Article 19 – Signature sociale

L'article n'appelant pas de remarque, il est accepté à l'unanimité.

### Article 24

La Présidente demande s'il y a des remarques d'ordre général sur ces nouveaux statuts.

Mme Hibbert Pirl demande une nouvelle fois que le mot « approuvés » soit remplacé par « adoptés ».

La parole n'étant plus demandée, Mme Byrne Garelli passe au vote général final sur les nouveaux statuts qui entreront en vigueur immédiatement : les statuts sont acceptés à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée de sa confiance et indique que les statuts seront envoyés très prochainement.

## **5. Informations sur RIE III**

## **6. Information sur la plateforme parascolaire**

En préambule, Mme Byrne Garelli explique à l'assemblée que nous avons organisé une séance commune avec l'UCV afin d'expliquer à nos membres respectifs l'avancement des plateformes RIE III et parascolaire et demander leur approbation pour la suite des négociations. Les 2 délégations ont tenu plus de 41 séances sur les 2 dossiers. Dans le cadre de RIE III, les négociations n'ont pas été possibles, le « paquet » ficelé par le Conseil d'Etat était à prendre ou à laisser. En ce qui concerne le parascolaire, les montants donnés par le Conseil d'Etat ne correspondaient à rien. Les associations, qui ont étroitement collaboré dans ces dossiers, ont compris que la députation était réticente à « détricoter le paquet ».

L'AdCV est favorable à RIE III mais demande une compensation intégrale des pertes fiscales communales pour 2017 et 2018. Elle rappelle que M. P. Broulis nous a dit en mars que le canton prendrait en charge cette perte.

D'autre part, les associations faïtières demandent une participation de l'Etat à la FAJE proportionnelle et évolutive dans le temps. La qualification du personnel et leur échelle de salaire sont fixés par le canton dans le référentiel de compétences, par conséquent l'Etat doit participer à son financement. Les associations désirent que ces points soient inscrits dans la loi.

Actuellement, l'Etat participe à hauteur de 7% au financement de l'accueil de jour et les communes 43%, ce qui correspond à 67 millions pour l'Etat. Les associations demandent 109 millions.

M. Cherix, Syndic de Villars-Sainte-Croix demande si ceci est une proposition ou si ça a été accepté par le Conseil d'Etat. La Présidente lui répond que ce sont des propositions.

Mme Byrne Garelli souligne le travail de José Manuel Fernandez qui a été un réel pilier dans les négociations. Elle explique que maintenant nous avons créé 2 groupes : 1-4 P et 5-8 P ; ils ne forment actuellement qu'un seul groupe, hors ils n'ont pas les mêmes besoins. Nous avons demandé un accueil plus léger pour le groupe 5-8 P. Nous avons également demandé la création d'un EIAP (établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire) qui fixera le cadre de référence de l'accueil de jour. Il sera composé de représentants

politiques pour chaque district. Il a été décidé que les structures resteraient à l'Etat, car l'équipe et les connaissances sont déjà en place.

Mmes Wyssa et Byrne Garelli ont été entendues par la Commission des finances du Grand Conseil (Cofin) et ont argumenté leurs propositions. La Cofin a refusé de les prendre en considération mais a déposé une motion auprès du Grand Conseil. Le texte de la motion est annexé au présent PV.

De leur côté, Mmes Wyssa et Luisier ont également déposé 2 motions qui sont également annexées au PV.

La Présidente passe maintenant la parole à M. James Kappeler, membre du Comité et Député au Grand Conseil.

M. Kappeler explique comment ces dossiers sont actuellement traités au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat n'est donc pas entré en matière pour l'instant. M. Buffat, président de la Cofin, a déposé une motion qui a été acceptée. Il demande de fournir un rapport sur les finances des communes aux comptes pour 2014 et de présenter en regard les comptes cantonaux, entre autres.

Mardi passé, le 29 septembre, le paquet RIE III a été accepté par le Grand Conseil.

Mmes Wyssa et Luisier ont déposé au bureau du Grand Conseil 2 motions qui sont à l'ordre du jour du GC de la semaine prochaine (6 octobre). Elles demandent la création d'un fonds, hors P. Broulis a dit à Daillens en mars dernier qu'il n'aimait pas les fonds. Elles ont également demandé que ces motions soient transmises directement au Conseil d'Etat.

M. Kappeler explique qu'il est capital que ces 2 motions soient acceptées. Il rappelle que les communes ont toujours soutenu le canton, au tour de ce dernier de soutenir les communes. Il demande de prendre contact avec tous les députés afin de leur demander leur soutien et engagement dans ces dossiers. Si nous voulons un canton fort, il faut également des communes fortes.

La Présidente explique qu'elle a eu des contacts avec des députés dernièrement dont un qui n'était pas du tout au courant du dossier. Elle salue l'arrivée de Mme Cherbuin, Députée au Grand Conseil, qui est arrivée en cours d'assemblée.

Mme Faessler rappelle que nos députés font partie de partis politiques et se demande comment ils vont voter.

M. Kappeler explique que Mme Wyssa a reçu des signatures pour ses motions provenant de tous les partis confondus.

La Présidente indique que le signal du Grand Conseil doit être fort ! Un renvoi avec une septantaine voix n'aura évidemment pas le même poids qu'avec 120 ou 130 voix ! Ces dernières années, le canton s'est désendetté, contrairement aux communes. De plus, ces belles années ne leur ont pas profité. Il y a clairement un déséquilibre.

M. Burnier, Syndic de Bursinel abonde dans le sens de Mme Faessler. Les présidents de groupes de partis ont des avis. De plus, concernant les finances des communes, on a toujours observé le même discours au Comité de l'UCV : les communes ont encore une marge de manœuvre. M. Burnier rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue l'évaluation de la capacité financière des communes.

Il se demande pourquoi nous fixons des montants dans les motions alors que le montant final à assumer n'est pas défini. Il préférerait que l'on parle en proportionnalité plutôt qu'en chiffres absolus. Mais il félicite l'AdCV pour ses démarches.

H.-R. Kappeler indique à Mme Faessler qu'il est possible que les motions soient directement envoyées au Conseil d'Etat. Mais le risque existe qu'elles soient envoyées en Commission pour étude.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clos ces dossiers.

## 7. Divers et propositions de l'assemblée

La Présidente aborde le sujet du Secrétaire Général qui a décidé de quitter ses fonctions avec effet au 31 août 2015. Mais comme l'assemblée peut le constater, il est toujours là.

Elle décrit le parcours de Michel Darbre : il a rejoint l'AdCV le 1<sup>er</sup> juin 2007 fort d'une solide expérience politique : Député au Grand Conseil durant 2 législatures et membre de l'exécutif de Nyon durant 2 législatures également. Son expérience et ses réseaux ont été extrêmement utiles pour notre association. Il est passionné de la mise en application des lois, conscient du pragmatisme à avoir concernant les prestations à offrir à nos concitoyens, il a un regard attentif sur la gestion des finances publiques. Il a travaillé sur les dossiers péréquation, parascolaire, référendum « Paroles au Communes », la police. Il a particulièrement apprécié sa participation en tant que délégué de l'AdCV dans l'organisation du Forum des Seniors qui a rencontré un vif succès. Il a toujours été très disponible, malgré un poste à 50% et Mme la Présidente l'en remercie. Il a décidé aujourd'hui de se tourner vers son autre passion, la voile handicap, dont il est bénévole depuis des années.

Mme Byrne Garelli et le Comité de l'AdCV le remercient de son soutien et expriment leur plaisir d'avoir eu la joie et l'honneur de travailler avec lui, et sont heureux de pouvoir encore compter sur son aide durant quelques temps, durant le période de recherche d'un ou une remplaçant(e). Elle est heureuse de pouvoir encore compter sur son aide en tant que délégué politique au sein du Comité. Au nom de ses collègues, elle lui remet un présent. Applaudissements de l'assemblée.

M. Darbre prend la parole et remercie Mme La Présidente. Il explique qu'il a effectivement deux passions : la politique et la voile avec des personnes en situation de handicap. Il a depuis 2 ans maintenant la grande chance de pouvoir développer un centre de voile adapté dans la commune de Prangins qui lui apporte un fort soutien logistique. Ceci permet de faire env. 300 embarquements par année de personnes handicapées physiques, mentales ou sensorielles. L'objectif est de leur permettre de naviguer, et même de régater pour certains, en dépassant leurs limites. Ils ont même participé aux paralympiques de Sydney et Atlanta, le but étant maintenant de relancer cette dynamique. Il explique qu'il a toujours pour habitude de dire que l'après-midi il tire des bords sur le lac et que le matin il louvoie en politique, même combat, même passion, même plaisir. Il souhaite bon vent à l'AdCV ! Applaudissements.

N'ayant pas de propositions provenant de l'assemblée, Mme la Présidente remercie la commune de Chavannes-des-Bois pour son accueil salue la présence de la municipalité : Mme Maria de Matteo et M. Roberto Dotta, et donne la parole à M. Roland Beaud, Vice-Syndic.

En l'absence de M. Comminot, Syndic, et en tant que Vice-syndic, M. Beaud souhaite au nom de la Municipalité la plus cordiale bienvenue à Chavannes-des-Bois, dans le foyer du nouveau bâtiment communal. Ce n'est pas la plus riche des communes suisses, comme titré par certains médias à la fin 2014, mais il y fait néanmoins bon vivre.

Pour anecdote, la première mention du lieu de la Commune remonte à un document daté de 1316 sur lequel on trouve le terme « les Chavannes de Sauvener », ce terme ayant pour but d'éviter une confusion avec « Chavannes de Bogier » qui existait déjà à cette époque. Comme quoi 7 siècles n'auront pas suffi pour exclure toute confusion.

Durant ces dernières années, la commune a connu une forte augmentation de sa population à la suite de l'adoption, par le Conseil général en 2002, du plan général d'affectation. A fin 2008, la commune comptait 433 habitants, 735 fin 2011 et env. 850

actuellement, soit un doublement de la population en moins de 6 ans. Compte tenu des constructions en cours, il devrait y avoir env. 950 habitants à fin 2016.

Le bâtiment communal, dans le foyer duquel nous nous trouvons, a été inauguré en novembre 2014. Il est le résultat d'un concours de projets, lancé en 2010, en vue de la construction d'un bâtiment communal comprenant une salle polyvalente, dédiée aux sports ainsi qu'aux manifestations.

Les projets de la commune à court-moyen terme se focalisent principalement sur la construction d'une crèche de 44 places, en concertation avec l'AJET (accueil de jour de Terre Sainte), ainsi que la réalisation d'un parking et de travaux routiers.

M. Beaud termine son allocution en indiquant que la commune de Chavannes-des-Bois a le plaisir d'inviter l'assemblée à partager le verre de l'amitié sous la forme d'un apéritif dînatoire offert par la Municipalité et organisé par sa collègue, Mme Maria de Matteo, ici présente.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie M. Beaud et indique que la prochaine assemblée générale se tiendra le 19 novembre 2015 à Tolochenaz en présence du Conseiller d'Etat M. Ph. Leuba. Elle lève la séance et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h05

## Calendrier 2015

- Jeudi 19 novembre 2015, assemblée générale, Tolochenaz

## Annexes

- présentation de l'AdCV
- communiqué de presse de l'AdCV sur l'AG de Chavannes-des-Bois
- motions de Mmes Wyssa et Luisier
- motion de M. Buffat